



Nos tarifs

Applicables au 2 novembre 2017

Nouvelle offre Orange Bank*

Pour votre argent, comme pour le reste, vous aimez tout gérer vous-même ! Alors il est essentiel de vous communiquer des conditions tarifaires simples et transparentes. Vous devez en prendre connaissance, dans leur intégralité, avant l'ouverture de votre compte et la souscription d'autres produits, services et assurances. Pas de surprise, tous les tarifs sont affichés, y compris les services gratuits ! Des explications sont aussi ajoutées, car la banque ça peut parfois être compliqué.

L'équipe Orange Bank

* Offre digitale commercialisée en boutiques Orange, sur l'application Orange Bank et sur orangebank.fr.

Extrait standard des tarifs*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en Euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet)	Gratuit Hors coût du fournisseur d'accès internet
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (permettant de recevoir des alertes en nombre illimité)	Gratuit
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat	Gratuit
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé	Gratuit
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique	Gratuit
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	Gratuit 5 € si vous le demandez à un expert**
Paiement d'un prélèvement SEPA Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	Gratuit
Cotisation à une offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement ⁽¹⁾	Gratuit
Frais de tenue de compte	Gratuit Si vous réalisez au moins 3 paiements ou retraits par carte bancaire ou paiement mobile par mois. Sinon 5 € par mois***

*Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du Secteur financier (CCSF), à préciser en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs.

** Gratuit si vous le faites par vous même dans votre espace client. 5 € si vous le demandez à un expert (par chat, mail, téléphone, courrier ou via « mes demandes »).

*** Soit, pour information, 60 € par an si les conditions ne sont pas respectées pendant une année entière.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

- Vous ouvrez votre compte.....Gratuit
- Vous clôturez votre compte.....Gratuit
- Vous profitez de notre service d'aide à la mobilité bancaire⁽²⁾.....Gratuit

Nous effectuons pour vous les formalités de domiciliation sur votre compte Orange Bank de tous vos prélèvements et virements réguliers qui ont été réalisés sur votre ancien compte au cours des 13 derniers mois. Vous n'avez rien à faire, si ce n'est nous le demander en complétant et signant un mandat de mobilité bancaire.

- Vous demandez une liste de vos opérations automatiques et récurrentes des 13 derniers mois.....Gratuit
- Vous bénéficiez du Service Bancaire de Base (SBB).....Gratuit

Le Service Bancaire de Base s'applique aux comptes ouverts sur désignation de la Banque de France conformément à l'article L. 312-1 du Code monétaire et financier⁽²⁾. La liste des produits et services du SBB est précisée à l'article D. 312-5 du Code monétaire et financier (qui devient D.312-5-1 à compter du 23 juin 2017).

Relevés de compte

- Vous disposez d'un relevé de compte mensuel dans votre espace client...Gratuit

Tenue de compte

- Frais de tenue de compte..... Gratuit
Si vous réalisez au moins 3 paiements ou retraits par carte bancaire ou paiement mobile par mois, avant le dernier jour ouvré du mois. Sinon 5 € par mois.
- Vous éditez un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) par vous-même⁽⁴⁾ Gratuit
- Vous demandez à Orange Bank de rechercher ou de vous délivrer un document
Frais de recherche de documents ou de délivrance de documents ponctuels.....Gratuit

- Vous demandez à Orange Bank de réaliser une opération pour vous.....5 € /opération

Si vous demandez à un expert Orange Bank (par chat, mail, téléphone, courrier ou via « mes demandes » dans votre espace client) d'effectuer l'une des opérations suivantes alors que vous auriez pu la réaliser par vous-même dans votre espace client, ce service vous est facturé.

- Le paramétrage de votre carte bancaire
 - Déblocage du paiement sans contact
 - Déblocage des paiements par carte bancaire à distance (internet ou téléphone)
 - Déblocage des paiements et retraits par carte bancaire à l'étranger
- L'édition d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- L'ajout, la modification ou la suppression d'un bénéficiaire
- L'émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent)
- La modification ou la suppression d'un virement SEPA permanent ou différé

Si vous nous faites plusieurs de ces demandes en même temps, vous payez 5 € pour chaque demande. Si vous détenez le SBB ou l'offre à destination des clients en situation de fragilité financière, la facturation ne s'applique pas.

Services en agence

Services non fournis

Banque à distance

- Vous gérez votre compte via votre espace client Orange Bank
Frais d'utilisation des services de banque à distance.....Gratuit

Avec l'appli Orange Bank, vous pouvez effectuer toutes vos opérations à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit⁽⁵⁾. Vous utilisez votre carte, votre service de paiement mobile ou faites un virement ? Cela apparaît instantanément dans votre appli et met à jour votre solde⁽⁶⁾.

- Vous recevez des alertes sur la situation de votre compte par SMS
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS.....Gratuit

Vous voulez plus de détails sur ces alertes ? Allez voir nos conditions générales.

- Vous appelez le service clientèle au 01 43 60 01 52Appel non surtaxé

Du lundi au samedi de 8h à 20h (coût selon opérateur, horaires en France métropolitaine).

Vos moyens et opérations de paiement⁽⁷⁾

Carte

Chez Orange Bank, il n'y a qu'une seule carte⁽⁸⁾ mais vous pouvez la paramétrer.

- Votre carte Visa Orange Bank à débit immédiat ou différé⁽⁹⁾
Cotisation carteGratuit
- Vous paramétrez votre carte bancaire par vous-même.....Gratuit
 - Blocage ou déblocage⁽⁴⁾ du paiement sans contact
 - Blocage ou déblocage⁽⁴⁾ des paiements par carte bancaire à distance (internet ou téléphone)
 - Blocage ou déblocage⁽⁴⁾ des paiements et retraits par carte bancaire à l'étranger
 - Avant l'envoi de votre carte par Orange Bank, vous personnalisez votre code secret⁽¹⁰⁾
- Vous modifiez de façon temporaire (pour une durée de 30 jours) ou permanente des plafonds de votre carte.....Gratuit
- Vous bloquez temporairement votre carte⁽¹¹⁾..... Gratuit
- Vous mettez votre carte en oppositionGratuit
- Votre carte est remplacée
 - En cas de dysfonctionnement et lors de son expirationGratuit
 - À votre demande : carte abîmée ; suite à une opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse.....10 €
- Paiements et retraits par carte en euros
Paiement par carte.....Gratuit
Frais par retrait d'espèces à un DAB.....Gratuit
- Paiements ou retraits par carte en devises
Paiement par carte.....2 % sur le montant
Frais par retrait d'espèces à un DAB.....2 % sur le montant

Virements

Vos virements en euros et en zone SEPA

La zone SEPA comprend les pays de l'Espace Economique Européen dont la France, ainsi que la Suisse, Monaco et Saint-Marin⁽²⁾.

- Vous effectuez un virement occasionnel (immédiat ou différé) par vous-même⁽⁴⁾
Émission d'un virement SEPA.....Gratuit
- Vous mettez en place un virement permanent par vous-même⁽⁴⁾
Frais de mise en place d'un virement permanent.....Gratuit
Frais par virement permanent.....Gratuit
- Vous recevez un virement
Réception d'un virement SEPA.....Gratuit
- Vous modifiez ou supprimez votre virement permanent ou différé par vous-même⁽⁴⁾.....Gratuit
- Vous effectuez un virement par SMS⁽¹²⁾Gratuit

Vos virements en devises ou hors zone SEPA

Cela concerne vos virements en euros hors zone SEPA, ainsi que tous vos virements en devises.

- Vous effectuez un virement
Émission d'un virement non SEPA.....25 €
- Vous recevez un virement
Réception d'un virement non SEPA.....15 €
- Vous payez également des frais de change sur les virements en devises émis ou reçus
Par opération.....14 €

Autres frais de virement

- Vous faites une demande de virement urgent.....15 €
- Vous ajoutez, modifiez ou supprimez un bénéficiaire par vous-même⁽⁴⁾.....Gratuit

Prélèvements

- Vous payez par prélèvement
Frais par paiement d'un prélèvement.....Gratuit
- Vous mettez en place un prélèvement
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement.....Gratuit
- Vous modifiez un prélèvement.....Gratuit
- Vous mettez en opposition un prélèvement.....Gratuit
- Vous retirez définitivement votre consentement sur un prélèvement.....Gratuit

Chèques

France

- Vous commandez un chéquier.....Gratuit
- Nous vous envoyons un chéquier par courrier simple
Frais d'envoi de chéquierGratuit
- Vous payez par chèque
Paiement d'un chèque.....Gratuit
- Vous mettez en opposition un ou plusieurs chèques
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s).....Gratuit
- Vous déposez un chèque
Remise de chèque(s)..... Gratuit
- Vous demandez un chèque de banque
Frais d'émission d'un chèque de banque.....Gratuit

Le chèque de banque est un chèque émis par Orange Bank : pour la personne qui le reçoit, c'est un gage de sécurité supplémentaire. Il est souvent utilisé pour des transactions d'un montant élevé.

- Vous demandez l'envoi de votre chéquier ou chèque de banque en recommandé
Frais d'envoi en recommandé5 €

Nous vous le conseillons pour des raisons de sécurité. Bon à savoir : pour tous les recommandés que nous vous envoyons, les frais postaux s'ajoutent au tarif indiqué.

Étranger

- Vous déposez un chèque qui vient de l'étranger⁽¹³⁾..... 12 €

Paiement mobile

Le paiement mobile⁽¹⁴⁾ sans contact est un nouveau moyen de paiement simple, rapide et sécurisé. Une fois activé, il vous permet de régler vos achats avec votre mobile, en toute simplicité, comme vous l'auriez fait avec votre carte bancaire.

- Vous activez ou désactivez votre service de paiement mobileGratuit
- Vous effectuez un paiement mobile en euros.....Gratuit
- Vous effectuez un paiement mobile en devises.....2 % sur le montant
- Vous bloquez (opposition) ou débloquez votre service de paiement mobile.....Gratuit

Offre groupée de services

Vous rencontrez des difficultés financières

L'offre spécifique proposée aux clients en situation de fragilité financière comprend les services bancaires prévus à l'article R. 312-4-3 III du Code monétaire et financier. Ces services sont listés dans les conditions générales.

- Offre à destination des clients en situation de fragilité financière⁽¹⁵⁾..... Gratuit

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte qui nécessite un traitement particulier, notamment quand la provision du compte n'est pas suffisante et que nous devons analyser votre situation pour décider d'accepter ou de refuser une opération qui se présenterait.

- Commission d'intervention..... Gratuit

Opérations particulières

- Vous ne nous avez pas informés de votre changement d'adresse et un courrier nous est retourné (lettre NPAI).....22 €
- L'un de vos créanciers demande la saisie d'une somme sur votre compte
Frais par avis à tiers détenteur, opposition à tiers détenteur, opposition administrative⁽¹⁶⁾,
saisie-attribution ou autre voie d'exécution.....100 €

Incidents de paiement

Vous avez une provision insuffisante

Si vous effectuez une opération alors que vous n'avez pas assez d'argent sur votre compte et si elle est refusée : vous devez payer des frais de rejet.

- Rejet d'un virement
Frais de non-exécution de virement pour défaut de provision.....8 € (au maximum)

Si le montant de votre virement est inférieur à 8 €, les frais de rejet sont égaux au montant du virement.

- Rejet d'un prélèvement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision.....20 € (au maximum)

Si le montant de votre prélèvement est inférieur à 20 €, les frais de rejet sont égaux au montant du prélèvement.

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision14,5 €

Le rejet d'un chèque peut entraîner une interdiction bancaire. C'est pourquoi nous vous envoyons une lettre d'information avant de rejeter un chèque : cela vous laisse une chance de régulariser votre situation. Si vous ne réapprovisionnez pas votre compte suite à cette lettre, nous devons rejeter votre chèque.

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

Pour un chèque inférieur ou égal à 50 €.....30 €

Pour un chèque supérieur à 50 €.....50 €

Il s'agit d'un forfait pour chèque rejeté qui comprend tous les frais visés à l'article D. 131-25 du Code monétaire et financier, notamment la lettre d'information préalable, les frais de dossier, de rejet ou de régularisation, la lettre d'injonction, le certificat de non paiement et le blocage de provision.

- Vous avez un découvert autorisé et vous dépassez sa limite de durée (30 jours) ou de montant, ou vous n'avez pas de découvert autorisé et le solde de votre compte est négatif (débiteur) : nous vous en informons par courrier

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé.....15 €

Si vous ne régularisez pas votre situation après réception de cette lettre, nous vous en envoyons une nouvelle à 45 jours et à 60 jours. Chacune est facturée 15 €.

Vous faites l'objet d'une inscription à la Banque de France

- Frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques.....30 €

Quand la Banque de France nous informe que vous n'avez plus le droit d'émettre des chèques, nous devons modifier votre dossier, ce qui vous est facturé.

- Pour la gestion d'un compte interdit bancaire..... 30 € /an

- Vous émettez un chèque malgré votre interdiction bancaire et le chèque est encaissé (déclaration à la Banque de France)..... 30 €

- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire.....40 €

Nous pouvons décider de vous retirer votre carte bancaire quand un incident sur votre compte a eu lieu suite à l'usage de votre carte et qu'il n'a pas été régularisé après notre notification.

Découvert et crédit

Découvert

L'utilisation d'un découvert, autorisé ou non, entraîne des frais.

- Vous êtes dans les limites de votre découvert autorisé
Intérêts débiteurs au taux de..... 8 % (TAEG : 8,33 %)
- Vous avez dépassé les limites de votre découvert autorisé, ou le solde de votre compte est négatif alors que vous n'avez pas de découvert autorisé
Intérêts débiteurs au taux de16 % (TAEG : 17,35 %)

Orange Bank peut vous accorder un découvert autorisé⁽¹⁷⁾ : cela signifie que vous pouvez dépenser plus que le solde positif de votre compte, dans la limite de montant que nous vous avons fixée et pendant maximum 30 jours consécutifs. Dans ce cas, vous payez des intérêts débiteurs au taux de 8%.

Si vous allez au-delà de votre découvert autorisé (en montant ou en durée), ou si nous ne vous accordons pas de découvert autorisé mais que le solde de votre compte devient négatif, vous payez des intérêts débiteurs au taux de 16%.

Crédit à la consommation

Produit non commercialisé au 2 novembre 2017

Crédit immobilier

Produit non commercialisé au 2 novembre 2017

Épargne et placements financiers

Épargne bancaire

Commercialisation sur l'application Orange Bank

- Vous ouvrez un Livret.....Gratuit
- Vous clôturez un Livret.....Gratuit
- Vous bénéficiez d'un taux d'intérêt de 1%⁽¹⁸⁾

Placement financier

Service non commercialisé au 2 novembre 2017

Assurances et prévoyance

- Vous vous protégez en cas de vol ou de perte de vos moyens de paiement
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement ⁽¹⁾Gratuit
- Vous pouvez choisir l'une des assurances complémentaires liée à votre carte bancaire, parmi les 3 suivantes
 - Protection de la vie courante⁽¹⁾ Gratuit
 - Protection des achats⁽¹⁹⁾ Gratuit
 - Protection de l'identité⁽²⁰⁾ Gratuit

Succession

- Frais de règlement de succession300 €

Résoudre un litige

Nous avons le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, si vous avez un motif d'insatisfaction, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous ferons tout notre possible pour satisfaire votre demande.

1. Contacter votre conseiller

Votre conseiller virtuel disponible 24/7 est votre premier interlocuteur. Contactez-le sur le chat de votre appli Orange Bank ou à partir d'orangebank.fr. Il saura répondre à la plupart de vos questions. Sinon, il vous met en relation avec un expert Orange Bank. Vous pouvez aussi contacter un expert, du lundi au samedi de 8h à 20h, au 01 43 60 01 52 (appel non surtaxé susceptible d'enregistrement – coût selon opérateur – horaires en France métropolitaine).

- Vous êtes déjà client ? Vous avez aussi la possibilité de déposer une réclamation directement depuis votre espace client, rubrique « mes demandes ».
- Vous n'êtes pas encore client ? Envoyez-nous un mail à information@contact.orangebank.fr
Nous nous engageons à accuser réception de votre demande dans les 5 jours ouvrés et à vous répondre dans les 20 jours ouvrés.

2. Adresser une réclamation

Si la solution apportée ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser au service réclamations d'Orange Bank depuis la rubrique « mes demandes » de votre espace client. Vous pouvez aussi écrire par courrier à Orange Bank – Service réclamations – TSA 56792 – 95939 ROISSY CH DE GAULLE CEDEX.

Le service réclamations s'engage à accuser réception de votre demande dans les 5 jours ouvrés et à vous répondre dans les 20 jours ouvrés.

3. Saisir le médiateur

En dernier recours, si vous êtes toujours en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par Orange Bank, vous pouvez saisir le médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française. Contactez-le par internet sur le site www.lemediateur.fbf.fr ou par courrier : Le médiateur – CS151 – 75422 Paris cedex 9.

Si votre litige porte sur les produits d'assurance, vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance par Internet sur le site www.mediation-assurance.org ou par courrier : Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 Paris cedex 09.

Si votre litige porte sur le paiement mobile, vous pouvez saisir le Médiateur des banques allemandes dont relève Wirecard, notre partenaire, par courrier : Ombudsman - Customer Complaints Office, Bundesverband deutscher Banken (Association of German Banks), Postfach 040307, 10062 Berlin – Allemagne ; par fax : **+49 (0)30 16633169** ou par mail : ombudsmann@bdb.de.

Ces recours s'effectuent sans préjudice des autres voies d'actions légales.

La charte de la médiation auprès de la FBF figure en annexe des conditions générales et sur le site orangebank.fr. La charte de la médiation de l'assurance et celle du médiateur des banques allemandes sont disponibles sur le site orangebank.fr.

Informations consommateurs

Informations générales :

Brochure établie selon les conditions en vigueur à la date d'édition. Toute modification apportée par les Pouvoirs Publics aux produits et services d'Orange Bank et aux assurances qui leur sont liées, ainsi qu'à leur fiscalité, s'appliquera de plein droit sans préavis ni formalité. Les prix indiqués sont applicables au 2 novembre 2017 et incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 %⁽²¹⁾ au 1er septembre 2017 en France métropolitaine). Les tarifs sont appliqués TTC pour les clients résidant en France ou dans l'Union Européenne.

Tous ces tarifs s'entendent hors frais facturés par des tiers : opérateur, fournisseur d'accès internet, frais postaux. Ainsi, pour toute demande que vous nous adressez par courrier, les frais postaux sont à votre charge. Si nous vous adressons un courrier recommandé (par exemple pour l'envoi du chéquier ou d'un chèque de banque, ou bien pour l'envoi d'une lettre d'information à 60 jours pour compte débiteur non autorisé), nous vous facturons les frais postaux.

Orange Bank n'applique pas de date de valeur sur ses opérations.

Le montant annuel des frais et commissions de toutes natures prélevés sur les comptes inactifs est plafonné réglementairement (art. L. 312-19 III et R. 312-19 IV du Code monétaire et financier ; arrêté du 21 septembre 2015).

Pour accéder à l'application Orange Bank, vous devez utiliser un mobile et un forfait mobile compatibles à l'Internet Mobile. TAEG = Taux Annuel Effectif Global.

Mentions :

(1) Assurances souscrites auprès de Mutuaide Assistance. (2) Voir conditions générales. (3) Des frais de tenue de compte de 5€ par mois vous seront facturés si vous ne réalisez pas au moins 3 paiements ou retraits par mois avant le dernier jour ouvré du mois de référence, avec votre carte Visa ou votre service de paiement mobile Orange Bank. Le mois de référence doit être un mois entier (si vous souscrivez votre compte le 15 octobre, aucuns frais de tenue de compte ne vous seront facturés au titre du mois d'octobre car il n'est pas entier). Les frais de 5 € sont prélevés au début du mois suivant le mois de référence. Ces frais ne sont pas facturés aux détenteurs de l'offre à destination des clients en situation de fragilité financière ou du SBB. (4) Si vous demandez cette opération à un expert Orange Bank (par chat, mail, téléphone, courrier, ou via « mes demandes » dans votre espace client), elle vous sera facturée 5 € (voir rubrique « Tenue de compte »). (5) Sauf période d'indisponibilité notamment pour maintenance. Voir conditions générales. (6) Sous conditions et sous réserve des règles monétiques du commerçant. Solde instantané donné à titre indicatif. Voir conditions générales. (7) Délivrance du chéquier et de la carte sous réserve de notre accord. (8) Carte de paiement et de retrait internationale à autorisation systématique. Voir modalités dans les conditions générales. (9) Carte à débit différé : sous réserve de disponibilité du produit. (10) L'envoi de votre carte est conditionné au choix de votre code secret dans votre espace client dans un délai de 30 jours à compter de la signature des conditions particulières. A défaut, la souscription de la carte sera annulée et, éventuellement l'adhésion à l'assurance complémentaire de la carte sera résiliée. (11) Blocage temporaire. Déblocage par le client. Si perte définitive, opposition nécessaire. Voir conditions générales. (12) Virement SEPA exécuté à la demande du client, après réception des coordonnées bancaires du bénéficiaire suite à l'envoi d'un SMS par Orange Bank et sous réserve de provision suffisante. Voir conditions générales. (13) Pour les chèques en devises, frais de change en plus. (14) Service soumis à conditions, émis et opéré en France métropolitaine par Wirecard Bank AG (Einsteinring 35, 85609 Aschheim, Allemagne - n° d'enregistrement HRB 161178) sur le réseau Visa et sous licence Visa (marque déposée de Visa Inc). **Sous réserve de disponibilité du service et de compatibilité des équipements.** Voir conditions sur orangebank.fr. (15) Offre dédiée aux clients en situation de fragilité financière au sens de l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier, sous réserve de notre accord. Conditions et contenu susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics. Les produits et services compris dans l'offre à destination des clients en situation de fragilité financière sont listés dans les conditions générales. (16) Le montant des frais liés à une opposition administrative est plafonné à 10% du montant global dû au Trésor Public. (17) Sous réserve de notre accord. Taux, seuils et plafonds susceptibles de modifications à notre initiative. Modalités selon conditions générales. Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France métropolitaine » est à votre disposition, sur orangebank.fr. (18) Taux nominal annuel brut au 02/11/2017, susceptible de modifications. (19) Assurance souscrite auprès de Mutuaide Assistance et de la Société Française de Protection Juridique (SFPJ). (20) Assurance souscrite auprès de la Société Française de Protection Juridique (SFPJ). (21) Susceptible de varier à tout moment à l'initiative des Pouvoirs publics.

Référence : 04-112017

Edition : Septembre 2017

Orange Bank - SA au capital de 297 575 712 € - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - Orias n°07 006 369 (www.orias.fr). Groupama SA détient une participation indirecte supérieure à 10% dans le capital d'Orange Bank, qui est mandataire d'assurance exclusif de Groupama. Orange peut commercialiser les produits et services bancaires d'Orange Bank, en qualité de mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement, ainsi que les produits et services d'assurance de Groupama, en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance exclusif d'Orange Bank. Orange - SA au capital de 10 640 226 396 € - 78 rue Olivier de Serres - 75015 Paris - 380 129 866 RCS Paris - Orias n°13 001 387.